

Canton de Berne
Commune de Petit-Val



Plan d'Aménagement Local (PAL)



Zones de Hameaux (ZH)
1:1000


Ingénieurs-conseils SIA USIC
Promenade 22 - 2720 Tramelan
Tél 032 467 59 77 - Fax 032 467 67 65
tramelan@atb-sa.ch - www.atb-sa.ch

N° dossier 4817
Format 90 x 105 cm

N° plan 53

Date	Projet	Dessin	Contrôle
IPP-PAL / 06.05.2022	MBa	es	MBa
DP-ZH / 15.05.2025	ALG	JS	ALG
DP-ZH / 17.09.2025	MM	es	MM
DP-ZH / 03.02.2026	MM	es	MM

INDICATIONS RELATIVES À L'APPROBATION

Procédure associée au PAL :

Information et participation de la population (art. 58 LC) – PAL
Publication dans la Feuille Officielle d'Avis du District (FOADM)
Séance d'information publique

Examen Préalable (ExP, art. 59 LC et 118 OC) – PAL
Mise au point Commission PAL /CCo
Envoi pour examen préalable (ExP)
Retour d'examen préalable (ExP)

Procédure séparée du PAL :

Information et participation de la population (art. 58 LC) – ZH
Séance d'information publique

Examen Préalable (ExP, art. 59 LC et 118 OC) – ZH
Retour d'examen préalable (ExP)

Procédure d'opposition / 1^{er} dépôt public (art. 60 LC) – ZH
Publication dans la Feuille Officielle d'Avis du District (FOADM)
Dépôt Public (PO/DP)
Séance(s) de conciliation
Opposition(s) liquidée(s)
Opposition(s) non liquidée(s)
Réserve(s) de droit

Adoption (art. 66 al. 2 LC et art. 4 a RO) – ZH
Arrêté par le Conseil Communal
Adopté par l'Assemblée Communale

Procédure de modification mineures selon article 122 alinéa 7 et 8 OC – ZH
Publication dans la Feuille Officielle d'Avis du District (FOADM)
Dépôt Public (PO/DP)
Séance(s) de conciliation
Opposition(s) liquidée(s)
Opposition(s) non liquidée(s)
Réserve(s) de droit
Date de la décision du conseil communal
Date de la publication selon l'article 122, alinéa 8 OC

Attestation (art. 120 OC) – ZH
Au nom de la Commune mixte de Petit-Val
Le Maire
Willy PASCHE

le 2 au 24 juin 2022
1^{er} et 9 juin 2022
15 juin 2022

juin-juillet 2022
14 juillet 2022
16 novembre 2023

23 octobre 2024
19 décembre 2024
17 avril 2025

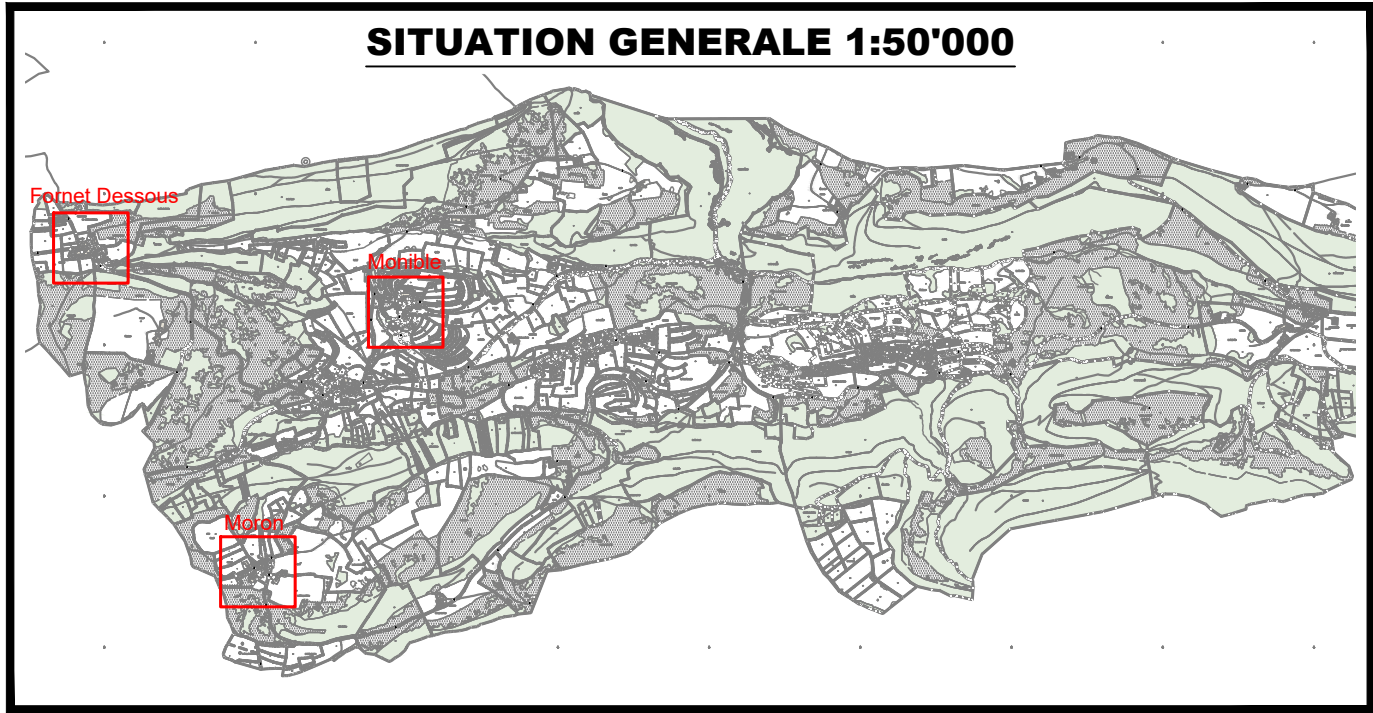
le 28 mai 2025 et 4 juin 2025
du 28 mai au 27 juin 2025
le 13 août 2025

le 19 mai 2025
le 22 septembre 2025

du au
le

le
le

La Secrétaire
Joëlle SCHÄR



LÉGENDE :

À TITRE PRESCRIPTIF

ZH Zone de Hameau

À TITRE INDICATIF

- PPV Périmètre de Protection des Vergers
- AEM Arbre isolé protégé
- RA, apprécié digne de protection
- RA, apprécié digne de conservation
- RA, Ensemble Bâti
- Borne
- Site archéologique
- A Activités / Fromagerie
- BH Bâtiment d'habitation (non agricole)
- C Bâtiment cultuel (non agricole)
- F Ferme en exploitation
- G Garage (non agricole)
- H Hangar agricole
- HA Habitat / Activités agricoles
- Igt(s) logement(s)
- R Remise (non agricole)

Les indications ci-dessus sont certifiées exactes,
Souboz, le

La Secrétaire Communale

Approbation (art. 61 LC)
Approuvé par l'Office des Affaires Communales et de l'Organisation du Territoire (OACOT)

